



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11/12/2023

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15	L'an deux mille vingt-trois, le lundi 11 décembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 5 décembre 2023, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.
Nombre de membres en exercice : 15	Présents :
Nombre de Conseillers Présents : 11	Gérard Dèque, Alicia Berthier-Derose, Lucie Rousselet-Jurcevic, Laurent Poncet, Gaël Marandin, Samuel Péridy, Francis Meuterlos, Nicolas Métivier, Florence Collino, Marlène Benoit, Sandrine Boillot.
Nombre de Conseillers représentés : 15	Excusés : Thierry Rolland, Estelle Remacle, Bénédicte Lavier, Hervé LACROIX
Début de séance : 20h30	Absent :
Fin de séance : 22h30	Pouvoirs : Hervé LACROIX à Sandrine BOILLOT, Estelle REMACLE à Gaël MARANDIN, Thierry ROLLAND à Florence COLLINO, Bénédicte LAVIER à Lucie ROUSSELET-JURCEVIC
	Secrétaire : Alicia BERTHIER DEROSE

ACHAT DE TERRAIN A M. ET MME ROCCA

CONVOCATION
LE 05 12 2023

AFFICHAGE LE

19 JAN. 2024

Par délibération du 02/09/2019, la commune avait décidé de la vente d'un terrain à M. et Mme ROCCA suite à bornage.

Or il est apparu ensuite que des réseaux passaient sous la partie de terrain cédée.

Les parties occupées par des réseaux ont donc été bornées à nouveau et la commune propose de racheter ces espaces à M. et Mme ROCCA Daniel.

Selon le bornage, la parcelle n°501 d'une surface de 24 m² est à racheter par la commune au prix de 20 € le m² (prix de la transaction initiale).

Le prix de la transaction est de 480 €, frais de notaires et frais de bornage à la charge de la commune.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve l'achat de la parcelle 501 d'une surface de 24 m² au prix de 20 € le m²*
- *autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant*
- *rappelle que les frais de géomètre et de notaires sont à la charge de la commune.*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Métabief Le Maire, Gérard DEQUE

